



FRÉJEVILLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

(Article L2313-1 et L 5211-36 du CGCT)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du **1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, de matériel informatique...
- **En recettes** : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Il faut compter également le FCTVA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16.404 % des dépenses réelles d'investissement ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le budget primitif communal a été voté le **14 avril 2021** par le Conseil municipal et se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	508 760 €	508 760 €
Section d'Investissement	328 793 €	328 793 €
TOTAL	837 553 €	837 553 €

BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES					
OPERATION REELLES	TTC en Euros	Budget Primitif 2020	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2021	OPERATION REELLES	TTC en Euros	Budget Primitif 2020	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2021
Chapitre	Libellé				Chapitre	Libellé			
11	Charges générales	136 853,00 €	117 480,73 €	150 016,00 €	13	Atténuation de charges	500,00 €	809,35 €	3 500,00 €
12	Charges de personnel	169 215,00 €	157 240,00 €	184 590,00 €	70	Produits des services	18 800,00 €	22 696,28 €	33 500,00 €
14	Attributions de compensation	8 975,00 €	8 975,00 €	8 975,00 €	73	Impôts et taxes	219 163,00 €	229 626,31 €	193 695,00 €
65	Autres charges de gestion courante	117 387,00 €	95 938,29 €	102 640,00 €	74	Dotations et participations	349 554,00 €	149 770,14 €	153 930,00 €
66	Charges financières	5 998,00 €	5 995,94 €	5 448,00 €	75	Autres produits de Gestion	29 718,00 €	26 868,19 €	25 860,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	200,00 €	76	Produits financiers	2,00 €	1,88 €	2,67 €
22	Dépenses imprévues	26 177,48 €		15 000,00 €	77	Produits exceptionnels	17 088,46 €	17 090,37 €	12 864,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES (A)	465 105,48 €	386 127,96 €	466 889,00 €		TOTAL OPERATIONS REELLES (A)	434 825,46 €	446 862,52 €	423 351,67 €
OPERATIONS D'ORDRE					OPERATION D'ORDRE				
Chapitre	Libellé				Chapitre	Libellé			
023	Virement à la section de Fct	52 995,00 €		38 419,00 €	042	Opérations d'ordre transfert entre sections			
042	Dotation amortissements	4 659,00 €	4 659,00 €	3 472,00 €	043	Opérations d'ordre intérieur de la section			
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (B)	57 654,00 €	4 659,00 €	41 891,00 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL (A) + (B)	522 759,48 €	390 786,96 €	508 780,00 €		TOTAL (A) + (B)	434 825,46 €	446 862,52 €	423 351,67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020					56 075,56 €				
						Report excédent n-1	87 934,02 €	87 934,02 €	85 408,33 €
	TOTAL GENERAL	522 759,48 €	390 786,96 €	508 780,00 €		TOTAL GENERAL	522 759,48 €	534 796,54 €	508 760,00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020					144 009,58 €				

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID : 081-218100980-20210520-2021_15-BF

Les dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses générales (chapitre 011) : regroupent les achats de prestation de services (repas de la cantine) les achats d'eau, d'électricité, de carburant, de fournitures (scolaires, administratives) et de petits matériels, l'entretien des bâtiments, de la voirie, des terrains, des véhicules, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies, la téléphonie, la maintenance, les taxes foncières.
- Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes (salaires + primes + cotisations sociales salariales et patronales), diverses cotisations (assurance statutaire qui rembourse la collectivité en cas de maladie des agents, médecine du travail.
- L'atténuation de produits (chapitre 014) : le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) est attribué par arrêté préfectoral ; pour la commune, il s'élève à 8 975 €. Le prélèvement ou le reversement au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des indemnités des élus, le service incendie, les contributions aux organismes de regroupement (entretien de l'éclairage public, contribution aux frais du RPI), le transport scolaire Federteep (160 € par élève prenant le bus), les subventions aux associations.
- Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.
- Les dépenses imprévues (chapitre 22) : ce chapitre permet à l'ordonnateur de répondre rapidement à des aléas budgétaires.

Les recettes de fonctionnement :

- L'atténuation de charges (chapitre 013) : ces recettes proviennent du remboursement de salaire par l'assurance maladie et l'assurance statutaire en cas d'arrêt (maladie ou maternité) des agents
- Les produits de service (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances des concessions de cimetière et des redevances périscolaires (recouvrement des repas de la cantine, de la garderie)
- Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux, du FPIC (fonds de péréquation communal et intercommunal qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées), droits de mutation (dans le cadre des ventes de biens immobiliers), taxe sur les pylônes électriques.

En ce qui concerne les impôts locaux, le Conseil municipal a décidé de les reconduire comme en 2020 :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.75 % (part communale) + 29.91 % (part départementale) soit un taux à 41.66 %
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.72 %
- La cotisation foncière des entreprises : 24.83 %

A savoir que le Conseil municipal ne vote plus que 3 taxes, la taxe d'habitation ayant été progressivement supprimée. Cette dernière est compensée par la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties corrigée avec un coefficient.

- Les dotations et participations (chapitre 74) : les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation), compensations diverses (certaines personnes sont exonérées d'impôts locaux par l'Etat par exemple les + de 75 ans à faibles revenus). L'Etat compense en partie le manque à gagner par les communes.
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) : ils correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (logements communaux, Salle Fabre
- Produits exceptionnels divers (chapitre 77) : ils correspondent aux remboursements des assurances en cas de sinistres et des dons.

BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
OPERATION REELLES		OPERATION REELLES		TTC en Euros		TTC en Euros	
Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2020	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2021	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2020	Budget Primitif 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	217,90 €	217,90 €			48 039,81 €	47 830,74 €
16	Remboursement d'emprunts	271 676,00 €	61 412,26 €	144 338,00 €		64 989,81 €	64 989,81 €
20	Immobilisations incorporelles	3 011,92 €	1 040,80 €			178 627,56 €	20 988,89 €
204	Subventions d'équipement versées	4 650,00 €	4 378,17 €	31 789,00 €		210 000,00 €	100 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 380,00 €	1 380,00 €	15 000,00 €		1 000,00 €	740,00 €
23	Immobilisations en cours	313 676,22 €	291 129,68 €	42 310,00 €			
27	Autres immobilisations financières	84,80 €	84,80 €	100,00 €			
20	Dépenses imprévues	10 732,82 €		19 999,31 €			
TOTAL OPERATIONS REELLES (A)		605 489,66 €	359 643,61 €	253 536,31 €		502 657,18 €	234 549,44 €
OPERATIONS D'ORDRE							
Chapitre	Libellé						
40	Opération d'ordre transfert entre section					4 659,00 €	4 659,00 €
41	Opération patrimoniales						
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (B)		0	0	0		4 659,00 €	4 659,00 €
TOTAL (A) + (B)		605 489,66 €	359 643,61 €	253 536,31 €		507 316,18 €	239 208,44 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020							
						-120 435,17 €	
001	Solde d'exécution d'inv. Repo			75 256,69 €		52 995,00 €	45 178,48 €
TOTAL GENERAL		605 489,66 €	359 643,61 €	328 793,00 €		500 311,18 €	284 386,92 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020							
						-75 256,69 €	

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 081-218100980-20210520-2021_15-BF

Les dépenses d'investissement

- Les remboursements d'emprunt (chapitre 16) : il s'agit du capital des emprunts contractés. Pour l'année 2021, le montant voté est de 144 338 € dont 100 000 € correspondent au remboursement du crédit-relais réalisé en 2020 pour régler les travaux de la garderie dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions.
- Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) : ce montant correspond au financement de la rénovation de l'éclairage public ainsi qu'à tous les travaux d'extension de réseaux d'électricité ou d'eau
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) : achat de matériel ou de terrains
- Immobilisations en cours (chapitre 23) : les travaux faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité
- Les dépenses imprévues (chapitre 20) : en cas d'aléas survenant dans le courant de l'année

Ci-dessous le résumé des opérations d'investissement pour l'année 2021 :

- Aménagement du village, il est prévu de fleurir le mur du cimetière, d'acheter une table de pique-nique, d'installer une antenne GNSS – RTK sur le toit de la mairie, de planter des haies, de terminer l'aménagement du « Coustarou » (plaque avec le nom du village) et d'acheter des illuminations de Noël.
- Voirie communale : il est prévu d'élargir le fossé entre le parking et la Salle Polyvalente et de mettre en place des buses au Sénil.
- Achat d'outillage : l'achat d'une tarière
- L'Ecole : peinture de la cour de récréation, clôture du jardin et climatisation de la cantine.
- Salle Polyvalente : l'installation d'un cumulus pour les vestiaires a été faite fin 2020 mais le règlement se fera sur 2021
- Bibliothèque : ce projet prévu en 2020 sera finalisé en 2021.

Les recettes d'investissement

- Dotations et fonds divers (chapitre 10) : il s'agit du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) reversé par l'Etat à la commune à un taux de 16.404 % des dépenses réelles d'investissement effectuées l'année antérieure ainsi que la taxe d'aménagement perçue en lien avec les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux).
- Subventions d'investissement (chapitre 13) : les subventions octroyées par l'Etat, le Département, la Région ou toute autre instance susceptible d'apporter des aides à la collectivité en fonction des projets d'investissement retenus.
- Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : les emprunts que la collectivité peut contracter pour mener à bien un projet.

L'ETAT DE LA DETTE

Actuellement, la commune a six emprunts en cours à rembourser dont un emprunt-relais de 100 000 € contracté en 2020 pour régler les travaux de la garderie aux entreprises. Ce montant sera remboursé à la banque cette année dès que le FCTVA ainsi que la totalité des subventions accordées pour ce projet seront versés à la commune.

Le capital restant dû au 01/01/2021 s'élève à 445 216.23 €. Les échéances pour l'année 2021 s'élèvent à une annuité de 148 080 € soit 143 335.31 € en capital et 5 444.70 € en charges d'intérêts. Si l'on ôte le montant de 100 000 € correspondant au crédit-relais, il reste un capital à rembourser de 43 335.31 € pour l'année 2021 et un encours de la dette à 345 216.23 €.

La capacité de désendettement : ce ratio indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital de la dette. Actuellement, elle est de 6 ans.

	2020
Capital restant dû	345 216.23 €
Epargne brute (ou CAF brute)	56 075.56 €
Capacité de désendettement en année	6.15